Le Nord

TEMPÉRATURE

Lille, le 30 juin 1910.

Maximum, nuit, abrité	19°4
Minimum, nuit, découvert	11°0
Surface du sol, 8 h. du matin	14°4
A 1 mètre de profondeur	14°0
De l'air à l'ombre	13°0
Maximum, jour, à l'ombre	19°2
Maximum, jour, au soleil	20°6
Etat hygrométrique (8 h. m.)	0°02
Etat du ciel : Très nuageux.	
Direction du vent : O.	

Baromètre. — Le 30 juin (2 h. du matin) la pression était de 765 m/m ; le 1er juillet 2 h. du matin) la pression est de :

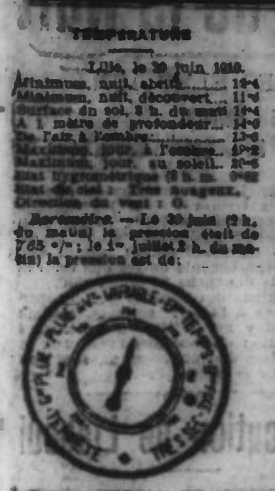

Temps probable. — En France, un temps frais à éclaircies et à averses est probable.

Sans la Religion, il n'y a pas d'éducation morale possible.

JOUFFROY.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Fin de la séance du jeudi 30 juin

LE SAUVETAGE DES SOUS-MARINS

L'amiral BOUE DE LAPEYRÈRE explique les divers projets de sauvetage qui sont à l'étude, notamment le système dit du sac, porte de cloche à plongeur.

M. MILLEVOYE appelle l'attention du ministre sur le casque de sauvetage dont parlaient récemment les journaux.

L'amiral BOUE DE LAPEYRÈRE. — Les accidents comme celui du « Pluviôse » peuvent rares : nous en comptons trois, pour trente milles plongées effectuées par les sous-marins ; des catastrophes seront de plus en plus rares certainement, mais il restera toujours les risques de la mer, contre lesquels nous ne pouvons rien, ces risques d'ailleurs, nos marins les acceptent (Vifs applaudissements au centre et à droite).

Le ministre quitte la tribune sur des paroles pleines de confiance en l'avenir des sous-marins. (Applaudissements au centre).

LA QUESTION TRANSFORMÉE EN INTERPELLATION

M. BERTEAUX. — M. Roblin demande de transformer la question en interpellation.

M. ROBLIN. — Je n'insiste pas pour le moment. Je réserve cette discussion pour l'époque du budget de la Marine (Approbation).

M. DELCLUZE s'associe, lui aussi, à la demande de M. Roblin.

J'aurais beaucoup de choses à dire sur cette catastrophe. (On rit, mais on passe outre).

M. BERTEAUX. — Il sera statué ultérieurement sur la date de cette interpellation.

ELECTIONS VALIDÉES

La Chambre valide sans débats les élections de MM. de Moustier, à Beaune-la-Rolande ; Legendre, à Pont-Audemer et de M. Andrieux, à Foncalquier (Mouvement).

La séance est suspendue à 4 heures 20.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 5 heures 25.

M. COCHERY est au banc du Gouvernement.

La Chambre, on s'en souvient, avait voté avant-hier un projet portant ouverture et annulation de crédits sur les exercices 1909 et 1910.

Le Sénat a disjoint les crédits afférents à 1910, afin d'en faire un rapport spécial.

La Chambre par 424 voix contre 0, sanctionne cette modification.

La séance est levée à 5 heures 45.

Séance demain à 3 heures.

SÉNAT

LA CATASTROPHE DE VILLEPREUX

M. GAUDIN de VILLAINE se plaint de la routine qui domine toutes les initiatives.

Sans insister outre mesure sur l'accident de Villepreux, M. GAUDIN de VILLAINE veut faire préciser avec précision à qui doivent incomber les responsabilités de cette catastrophe.

L'orateur s'attache à justifier le mécanicien Leduc du reproche qu'on lui fait d'excès de vitesse et il le félicite d'être resté sur sa machine au moment du choc et de s'être tiré providentiellement quoique avec de graves brûlures de la position dangereuse où il se trouvait.

En résumé, l'orateur demande : 1° l'établissement du bloc-système ; 2° la substitution de l'éclairage électrique à l'éclairage au gaz ; 3° la réparition des wagons des diverses classes sur toute la longueur du train ; 4° la présence d'un pilote sur la locomotive à côté du chauffeur et du mécanicien.

Si ces réformes n'étaient pas faites, dit l'orateur, autant vaudrait revenir au temps des diligences.

Comme sanction de son interpellation, il dépose l'ordre du jour suivant : « Le Sénat, confiant dans le Gouvernement pour assurer la sécurité des voyageurs, passe à l'ordre du jour ».

M. Albert GERARD estime lui aussi que de semblables accidents pourraient être évités. Il recommande le dispositif qui fonctionne en Allemagne sur les locomotives et qui donne autant de sécurité qu'il est possible d'en espérer aujourd'hui.

M. REYMOND, sénateur de la Loire, s'associe aux observations de M. Albert Gérard. Il ne demande pas l'établissement d'un monopole, mais il voudrait que si les grandes Compagnies sont sourdes aux réclamations du Gouvernement, la voix de celui-ci soit du moins entendue sur le réseau de l'Etat.

M. MILLERAND répond. Il refait le récit de la catastrophe et affirme que toutes les précautions ont été prises. Seul, le mécanicien Leduc semble ne s'être pas conformé à toutes les prescriptions.

Le ministre répond aux critiques adressées au matériel. Il s'élève contre l'optimisme montré à cet égard par la Compagnie de l'Ouest.

En ce qui concerne la répétition du signal sur la locomotive préconisée par MM. Gérard et Reymond, les Compagnies ont été invitées à procéder à des essais comparatifs sur les appareils qu'elles voudraient examiner.

Le ministre déclare qu'il n'est nullement hostile à l'adoption d'un procédé nouveau, mais il ne peut pas laisser croire qu'un appareil automatique puisse dispenser les agents de surveiller la voie.

Après quelques observations de M. DELAHAYE, le président annonce qu'il va mettre aux voix l'ordre du jour Gaudin de Villaine.

On réclame l'ordre du jour pur et simple qui est accepté par le Gouvernement.

L'ordre du jour pur et simple est adopté à main levée.

La séance est levée à 6 h. 50 ; séance aujourd'hui 3 heures.

Pas d'hommes !

La victoire phénoménale de M. Briand et le grotesque désarroi des radicaux rendant piatement les armes après tant d'héroïques moulinets, ce dénouement prévu et invraisemblable de la grrrande interpellation a mis encore une fois en lumière la lamentable pénurie d'hommes dont souffre la majorité radicale.

Je sais bien que les avances de M. Briand brûlant dans ses discours ce qu'il avait adoré dans sa déclaration et promettant de faire de « l'action laïque » fournissaient un prétexte plausible à cette capitulation des farouches mangeurs de curés.

Mais il n'en est pas moins vrai que tous en veulent à M. Briand de la peur qu'il leur a faite. Et puis l'insolente fortune de ce parvenu de si bas entretient des jalousies féroces dans les rangs de ces hommes dont le rêve est de parvenir à leur tour.

Donc, ils auraient bien voulu le renverser, c'est certain, et s'ils ne l'ont pas fait c'est qu'ils n'ont personne à mettre à sa place.

M. Sembat, dans l'HUMANITÉ, versait hier le vinaigre de sa mordante ironie sur cette plaie vive du parti radical. Parlant des sarcasmes hautains dont M. Briand les avait fouaillés.

J'avoue, dit-il, que Briand aurait pu être plus gentil pour eux.

Il n'est pas chic, me disait lundi soir un radical en hochant la tête, il n'est vraiment pas chic ! Il nous tient, n'est-ce pas ? Il sait que nous ne pouvons pas le renverser puisque nous n'avons personne à mettre à sa place, qu'est-ce que cela lui coûterait d'être poli ?

— Etes-vous sûr, lui dis-je, de n'avoir personne ? Clémenceau...

— Ah ! taisez-vous ! Sous Clémenceau vous grandissiez trop ! Nous pardons du monde et nos électeurs nous claquaient dans la main ! Le parti radical est un grand parti, mais c'est un grand parti qui manque de grands hommes. Tenez ! quand Clémenceau est tombé, il y avait, je me rappelle, une réunion des groupes radicaux pendant que Briand commençait ses démarches.

Nous étions là cent cinquante ; on parlait peu, et pour ne rien dire ; on se regardait dans le blanc des yeux.

Cet excellent Dubief se leva tout à coup :

— Enfin, messieurs, est-ce que personne ici... ? Est-il possible que parmi nous tous, il n'y ait pas un seul homme qui pense...

Il fallait un hourra spontané, une explosion de cris : « St ! Vous ! Vous ! »

Silence de mort ! Calme plat ! Un manteau de glace ! Dubief se rassied. Le silence continue. Ce jour-là, nous ne consultâmes pas plus avant.

Un grand parti qui manque de grands hommes. Soit. Mais comment, alors, ce parti pourrait-il être grand ?

Grand par le nombre, oui, grand par les appétits, grand par les dépenses, grand par les haines et les passions sectaires, mais si petit par le niveau des idées, par le zèle du bien public et par la valeur morale !

Cela suffit-il pour appeler cet amas d'âmes vulgaires un « grand parti » ?

Non. Mais l'on comprend très bien pourquoi cette majorité numérique est d'un niveau intellectuel et moral si bas.

Cela tient à ceux qui la recrutent. Le choix des candidats radicaux, dans les départements, est fait par les Loges. Voyez dans le Nord. C'est la coalition des gens du RÉVEIL et du PROGRÈS qui désigne les hommes appelés à faire triompher les couleurs du Bloc.

Or, il est de l'intérêt des Loges d'avoir sous la main des hommes souples, obéissants, faits pour le joug et la servitude. Ceux-là se tiendront, prêts à se incliner, à la disposition des dirigeants de la Franc-Maçonnerie. Ce seront des agents à tout faire qui voteront tout ce que la secte commandera.

C'est ainsi que nous voyons, dans le Nord, le radicalisme maçonnique représenté à la Chambre par des nullités comme les Ghistain, les Potié, les Le Roy, etc., ou des médiocrités comme un Dron.

Et cette pénurie d'hommes de valeur est si grande dans le Parti que ce Dron sera presque un aigle à la Chambre et en deviendra vice-président.

Après un Rabier un Dron ! Avouez qu'il était bien difficile de descendre plus bas... A moins de prendre Pasqual.

Mais de tels hommes font admirablement l'affaire des Loges. Incapables d'être quelqu'un, ils sont quelque chose par elles et pour elles, obéissant servilement à ses ordres.

Des hommes supérieurs pourraient regimber devant certaines besognes.

Eux, non. Ils sont souples et dociles. On en fait tout ce qu'on veut.

Et c'est ainsi que se consolide et s'étend sur le pays l'abjecte domination maçonnique.

DEM.

Gazette du Nord

Jeudi a été célébré, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, à **PARIS**, le mariage de **M. Robert de Fay**, fils de M. Paul de Fay, et de Mme, née Camu, avec **Mme veuve Schérer de Scherbourg**, de **LILLE**, fille de M. Amaury de la Serre, ancien officier aux Guides, et de Mme, née Melin de Vodincourt.

Nous apprenons les prochains mariages à **ALLENNES-LES-MARAIS**, de **M. Jules Mortelecque**, fils de M. et Mme Eugène Mortelecque-Sarazin, cultivateurs à Allennes-les-Marais, avec **Mlle Valentine Roussel**, fille de M. et Mme Augustin Roussel-Deledalle, cultivateurs-maraîchers à **FLERS-LEZ-LILLE**.

Et de **M. Augustin Hermant**, fils de M. et Mme Augustin Hermant-Courmont, cultivateurs à **ALLENNES-LES-MARAIS**, avec **Mlle Claire Mortelecque**.

Avis à nos Amis

Il nous revient de différents côtés que deux personnages, un homme et une femme, se présentent au nom de la **Croix du Nord** dont ils se disent les représentants, dans l'intention de placer des vues et des appareils de stéréographie.

L'administration de la **Croix du Nord** tient à déclarer qu'elle n'a aucun voyageur qualifié pour solliciter sa clientèle pour les vues stéréographiques ou les articles de librairie.

ÉCHOS

JOURNALISTES DÉCORÉS

MM. Jules Moulinasse, rédacteur en chef du « Patriote », et Hadelin Desquin, directeur du « Hainaut », viennent d'être nommés par le Saint-Père respectivement commandeur et chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Nos félicitations à nos distingués confrères.

ADMINISTRATIONS DIVERSES

Nominations. — Administration centrale. — M. Alix, adjudant au 145e régiment d'infanterie, est nommé commis expéditionnaire.

Douanes. — M. Plaste, adjudant au 16e chasseurs à pied, est nommé commis des douanes.

Contributions indirectes. — M. Turpin, adjudant au 73e d'inf., est nommé receveur buraliste de première classe.

Cantines militaires. — MM. Benoist, adjudant au 1er d'inf., et Buretti, adjudant au 145e, sont nommés cantiniers.

Postes. — Sont nommés facteurs des postes :

MM. Alfred Dufroulin, ex-caporal au 2e rég. étranger ; à Roubaix ; Louis Facon, brig. au 1er rég. d'artillerie à pied.

Ponts et chaussées. — Sont nommés cantonniers du service vicinal : 1. Louis Colledo, ex-soldat au 2e régiment étranger ; 2. Albert Detimmermann.

Perception. — M. de Gaultier Laguionie, percepteur de Condé-sur-l'Escaut, est nommé à la perception de Dieppe.

"Institutrice pour bandits"

Le reporter oléagineux du « Réveil », Huile à brûler, est allé salir un joli petit coin des Flandres, Looberghe. « Une cinquante chevaux » lui servit de haquenée. A quand l'aéroplane ? Le frère de misère tient à faire observer que les socialistes de son espèce mènent grand train.

Qu'allait-il faire là-bas de si pressé ? Porter ses félicitations, tout bonnement à Mlle l'institutrice de Looberghe : on comprend que les félicitations de cet aigle ne puissent voyager en train omnibus.

Mais qu'avait donc fait l'institutrice pour s'attirer les bonnes grâces d'un homme si important ? La malheureuse avait eu le courage — beaucoup de femmes, il est vrai, ne se le sont pas senti — de lire jusqu'au bout un feuilleton que pas un journal dans la région, hormis le « Réveil », n'aurait l'impudeur de servir à sa clientèle.

L'institutrice qui se régalait chaque soir de ces répugnantes élucubrations était fort peu qualifiée pour donner le lendemain, aux fillettes, des leçons de morale ou de française. Elle y a gagné cinq cents francs. Ce n'est pas payé.

Quand le « détective » arriva chez sa lectrice, tout frétillant à la pensée d'avoir enfin rencontré l'âme sœur, et trouvé une lectrice qu'il n'eût point dégoûtée, la demoiselle était partie pour Lille, d'où venaient précisément la cinquante-chevaux et son bipède huileux.

Venante mésaventure pour le policier aux recherches spéciales. Lui, que son flair met sur les pistes où les autres ne se risquent guère, avait oublié cette chose très simple : ce jour-là avaient lieu à Lille les examens du brevet, où l'institutrice de Looberghe amenait des élèves. Pour deux sous de car, sans faire tant de poussière, ni écraser de chiens en route, l'Hermine du « Réveil » aurait pu interviewer tout à son aise sa délicate lectrice.

Un autre se fût bien gardé de conter au public cette équipée ridicule. Will en tire vanité : tout ce que commet ce névropathe lui semble digne d'être décrit en mauvais français à tout l'univers.

D'ailleurs Will, qui revenait bredouille de sa chasse à l'institutrice, ne voulut pas s'être dérangé pour rien. Il passa toute sa colère sur la commune de Looberghe. Malheur aux gens propres que ce regrettable barbouilleur rencontre sur son passage. Pareil à ces harpies dont parlait Virgile et qui ne savaient pas voir une nappe propre, sans venir aussitôt mettre de leur odeur les convives en fuite, le reporter du « Réveil » entre en fureur dès qu'il voit des Flamands.

Cette race honnête et vigoureuse est comme un reproche insupportable pour les esprits faux et les cœurs détériorés. Ces braves gens sont rebelles à la corruption et à l'impiété qui se dégage tous les matins de la feuille maçonnique. Will les salira donc.

Ce Pharisien se déclare chez eux « en plein pays de bandits. Looberghe, c'est la capitale des malandrins qui mirent en émoi toute la campagne de Dunkerque et de Bourbourg durant ces dernières années. »

Alors, parce qu'il s'est trouvé dans la région de Dunkerque — et non à Looberghe même du reste — trois ou quatre malfaiteurs, c'est sur toute une commune de braves gens que Will fait retomber la honte de ces monstres. C'est bien le procédé ordinaire de ce policier : il passe indifférent à côté de la beauté comme de la vertu. Cela ne le regarde pas, cela n'est point à la portée de son pinceau. Qu'on lui donne des débauchés, des brutes ; l'humanité n'est que cela pour lui.

Reste à savoir si les gens de Looberghe seront flattés d'habiter « un pays de bandits », s'ils trouveront du coup plus sympathique le journal qui les a froissés bien gratuitement dans l'amour de leur petite patrie, s'ils enverront demain avec plus de plaisir leurs enfants à l'institutrice qui seule à Looberghe trouva grâce aux yeux du diffamateur et lui parut charmante... bien qu'elle ne fût pas là.

J. S.

Brevet Elémentaire

Nous avons signalé déjà les incidents qui se sont produits à Lille comme à Douai, au sujet d'un problème qu'eurent à résoudre les aspirantes au brevet simple.

L'émoi des pères de famille et des nombreuses élèves ajournées ne se calme pas, au contraire. On signale aujourd'hui que, dans la Somme, les examinateurs conservèrent bien la dictée et la composition française, mais changèrent le problème, le trouvant trop difficile.

En cherchant bien, quelques-uns ont découvert que l'Académie de Caen avait mis en 1906 le même problème aux épreuves du brevet supérieur, et non du brevet simple.

Les plus hardis partant de recommencer l'examen. Oéliendront-ils gain de cause ?

LA SOLUTION DES PROBLÈMES

Voici la solution des deux problèmes dont il a été parlé :

Premier problème. — On a placé à deux taux différents deux sommes, dont la première est les 9/10e de la deuxième. Les taux sont tels que la première placée pendant 5 mois 10 jours a produit un intérêt égal à son 1/50e et la deuxième en 2 mois 10 jours, un intérêt égal à son 1/100e.

Sachant que les deux sommes placées pendant 36 jours, la première au taux de la deuxième et réciproquement, ont produit 2.079 fr., calculer :

1° Les taux auxquels les deux sommes étaient primitivement placées ;

2° Le montant de chacune d'elles ;

3° Les intérêts produits dans le premier placement.

SOLUTION

1° Taux $\frac{1}{50}$ en 5 mois et 10 jours ou 160 j.

donne en un an ou 360 jours : $\frac{360}{50 \times 160} = \frac{4.5}{100}$

Donc, 4,5 % est le taux.

De même l'autre en 70 jours pour $\frac{7}{600}$ donne

en 1 an $\frac{7 \times 360}{600 \times 70} = \frac{6}{100}$ c'est-à-dire 6 %

2° Sommes placées.

Pour un premier capital supposé de 900 fr. pendant 36 jours à 6 %, intérêt = 5 fr. 40

L'autre vaudra 1.000 fr. pendant 36 jours à 4,5 %, intérêt = 4 fr. 50

Total : 9 fr. 90

Il y a évidemment proportion entre 9 fr. 90 pour 1.900 fr., et 2.079 fr. pour le total des sommes placées.

$\frac{2.079}{9.90} = 210$; donc les sommes sont :

210 fr. × 900 = 189.000.

210 fr. × 1000 = 210.000.

3° Intérêts produits par le premier placement :

$\frac{189.000}{50} = 3.780$

$\frac{210.000 \times 7}{600} = 2.450$

Deuxième problème. — Un nombre de quatre chiffres reste le même quand on le renverse, trouver ce nombre, sachant que la somme des quatre chiffres est 20 et que l'excès du nombre formé par les deux chiffres de droite, sur celui formé par les deux chiffres de gauche est 54.

SOLUTION

A Le nombre pouvant se renverser est évidemment de la forme : a, b, b, a. Il suffit de trouver le nombre formé par les deux premiers chiffres. La somme de ses chiffres est 10. L'autre, b, a, vaut 54 de plus, et il est le nombre a, b, renversé.

B En renversant un nombre de 2 chiffres, chaque unité devient dizaine et gagne 9. Chaque dizaine devient unité et perd 9. Donc, le nombre se modifie d'autant de fois 9 qu'il y a d'unités de différence entre ses deux chiffres. Soit ici 54, ou 6 fois 9. Donc, la différence des deux chiffres est 6. Leur somme est 10. Donc, ce sont 2 et 8. Nombre cherché : 2882, et, retourné, il est encore 2882.

Remarque. — Pour *B*, on peut dire : la somme égale à 10 ne convient qu'à : 19, 28, 37, 46, 55 ; en les renversant on a 91, 82, 73, 64, 55, et il n'y a que 73 et 82 qui donnent 54 de plus au second.

A LILLE

Sont admises définitivement :

Mlles Agneaux, Aglave, Alvarez, Autier, Baratte, Barra, Barré, Barrois, Baseure, Bastien, Baude, Baur, Bédouin Germaine, Berne, Berteaux, Beyls, Blanchart, Blondel, Bodin, Marthe, Boutiaux, Bonne, Brayeur, Brodsky, Brunin, Capron, Carlier, Carpentier, Carton, Castel, Cassion, Catteau, Coudron, Chevanion, Charlet, Chartier, Châtain, Chautard Marie, Clerquin, Closset, Cochez, Collot Yvonne, Cottos Agnès, Cordier Yvonne, Corion, Cornette Juliette, Crampon, Curtis, Dammont, de Ballencourt, Décamp Germaine, Decrsene, Défossé, Defreye, Desrenoz Marthe, Delecster, Deslinder, Delcroix, Delettré, Delezenne, Delobel Germaine, Delobelle Marcelle, Demunck, Demoyelle.

Mlles Dereever, Deresmes, Dermy, Derouhaix Eugénie, Derouhaix Madeleine, Derne, Derumez, Descamps Berthe, Descamps Marguerite, Descamp Marie, Descamps Victoria, Desfresnes, Desmazières, Desmetre Claire, Desnoulet, Desombre, Despiechin, Desprey, Dessaux, Détrez, Devernay, Devette, Devlieghère, Devos Léonie, Devret, Dewilde, Dhalluin Marie, Diers, Dochez, Docquier, Drouin Berthe, Drouin Jeanne, Dubois Albertine, Dubois Geneviève, Duburcq Marguerite, Ducez, Duflot, Dumez, Dupont Marie, Dupret Jeanne, Dupret Marie, Durlez Jeanne, Dutilleul Eugénie, Duval, Estevé, Farez, Fauchille, Février, Flament Fleury, Flipo, Fontaine, Fourmanoy, Fourmeaux, Fourmestraux, Frayon, Fréchon Valentine, Garnier du Plessy, Gautier, Gennevoise, Gilles Emilienne, Godfrin, Godin, Grivegnée, Gruson, Guérin, Guibourg, Haas, Hachn.

A DOUAI

Sur 271 aspirantes inscrites, 270 étaient présentes et 130 ont été reçues définitivement. Ce sont :

Mlles Assaman, Baco, Bécède, Beuque, Blanchez, Bouchez, Boulanger, Boulinguez, Caillier, Catteau, Caubert, Charlez, Chartier, Cléton, Collet, Coulmon, Coustenoble, Dangleterre, Debouck, Decad, Defiandre, Delahousse, Delcambre, Deregnaucourt, Desmondé, Dessaint, Devaux, Dhainaut, Dorchies, Dubois, Dubreucq, Duhém, Dupré.

Pério, Fécon, Flipo, Flute, Fossiez, Gabet, Galo, Genu, Gabert, Gillet, Gillion, Gimou, Goguillon, Hem, Herbo, Illoco, Honoré, Huighe, Isoré, Jacob, Jacquemont, Jouson, Jouvel, Klein, Lambert Marguerite, Lambrechk, Lamouret, Locat, Lecomte Eugénie, Lefebvre Flore, Lefebvre Jeanne, Léger, Leleux, Lemaire Fabienne, Levoy, Lestocart, Levieux, Libouton, Loyer, Marmus, Melayers, Menneches, Monchy, Monsinjon.

Montel, Mireau, Moulin, Oudot, Packet, Paris, Payen, Perave, Perrin Félicie, Pista, Pollet, Quinchon, Robin, Rochart, Rousset Adrienne, Rousset Marthe, Sauvage Augustine, Seignez, Sivery, Stekelorum, Talne, Thieuleux, Tournier, Valliant, Vanboute, Vansentergham, Vereck, Vereyden, Verdeman, Villette, Wattel, Westrelin, Wullens, Zeirg.

A VALENCIENNES

Ont été définitivement admises :

Mlles Angelé, Armand, Basely, Baudry, Baudouin, Bélurier, Bénazet, Bernéot, Beaingue, Blas, Bost, Boisseau, Bombart, Boudaillez, Brassart, Bricout, Buez, Buiti, Canonne Marguerite, Cabotine Ursule, Carpentier, Carrignion, Chaput, Chotteau, Cornélie, Clément Gabrielle, Cloquart, Cousin, Crépin Juliette, Crépin Madeleine, Croix, Crombez, Daix, Dashies, Dartoir, Detraghère, Détomez Adolphine, Dépraye, Détedalle, Delehaye, Delille, Delvallée, Delvaux, Delwardé, Demaite, Demeaidre, Deylieuville, Désenfans, Desongue, Desenis, Desson, Détrez, Deudoh, Dewaele, Didier, Dieulat, Dineur, Doby, Dossin, Douchez, Droulers, Drouvroy, Durieux Léontine, Dusart Maria, Dussart Léonie, Falce, Favier, Féret Emilienne, Féret Lenny, Février Eugénie, Février Blanche, Fontaine, Foubert, Fourquez, Gaillard, Gosselin, Gosset, Gonget, Harmegnies Germaine, Harmegnies Marie-Joséphe, Hervilly, Hoiman, Jacquemot, Jacquot, Jobet, Josset, Jourdan.

Mlles Lafosse, Lamendin, Larivière, Lecouvre, Lemahieu, Lemaire, Lemaître, Lepape, Lépinois, Lermusiaux, Lesoin, L'homme, Mahieux Berthe, Mahieux Rose, Maillard, Mélein Mériaux, de Merzljak, Meunier, Meyer, Molles, Molinier, Moreau Gilberte, Moreau Hermance, Morelle, Muny, Parent, Philippot, Prichot, Pierquin, Podvin, Potier, Poulet, Prevost Madeleine, Prevot Marguerite, Raboux, Raire, Ravina, Rebé, Rignut, Sauvage, Scalet, Senez, Septier, Sevez, Sobier, Tellier Léontine, Théron, Turge, Vandevoir, Vilain, Vilette, Vivier, Wallers.

Faculté des Sciences

Sont définitivement reçus au certificat d'études supérieures.

Chimie générale. — MM. Normand (T. B.), Cœugnet (B.), Bouchez, Lescœur.

Zoologie. — M. Prévost (T. B.), Mlle Bernard, MM. Steen, Dubuis (B), Mlle Ruderin (B.).

Sont admissibles aux épreuves du S. P. C. N. qui auront lieu avec celles du P. C. N. : Mlles Dehorne Lucienne et Dehorne Yvonne, MM. Désiré Ducatteau, Mlles Hermand, Piéters, Preux.

Minéralogie. — Sont admissibles aux épreuves : MM. de Remy, Catoire, Cordonnier, Dion, Goupil, de Bouillé, Lesaillez, Le Verdier, Looten, Marcquin, Marot, Orieux de la Porte, Rousset.

Géologie. — Sont admissibles : MM. Douchez, Morvillez.

VIIe CONCOURS FÉDÉRAL des Sociétés Catholiques de Gymnastique du NORD et du PAS-DE-CALAIS

Depuis Novembre 1904, date de leur premier concours général, les sociétés catholiques de gymnastique de notre région se sont multipliées dans de telles proportions, que leurs concours annuels constituent, pour les villes où ils ont lieu, des événements extraordinaires et nécessitent des combinaisons multiples pour lesquelles chaque comité organisateur et le comité permanent de la Fédération déploient, avec grand esprit pratique, toutes les ressources d'un admirable dévouement.

Dimanche prochain, à **HAZEBROUCK**, siège du VIIe Concours fédéral, il n'arrivera pas moins de **sept trains spéciaux** de sociétés ayant tous leur maximum de voyageurs. Voici les heures d'arrivée :

7 h. — Train d'Armentières. — Sociétés de Wervicq, Comines, Bousbecque, Armentières et environs, Steenwerck et Balleul.

7 h 06. — Train de Calais. — Sociétés de Calais, Guines, Watten, Saint-Omer.

7 h. 10. — Train de Lille. — Sociétés de Lille et environs.

7 h. 11. — Train de Dunkerque. — Sociétés de l'arrondissement de Dunkerque.

8 h. 11. — Train de Tourcoing-Roubaix-Lannoy-Wattrelos-Croix.

8 h. 17. — Train de Busigny. — Sociétés des arrondissements de Cambrai et Douai, d'Avelin, Annœullin, etc.

9 h. — Train de Fourmies. — Sociétés des arrondissements d'Avesnes, de Valenciennes, de Solesmes, etc.

De plus, par trains réguliers — dont plusieurs devront être dédoublés — arriveront les sociétés d'Halluin, Barlin-les-Mines, Merville, La Gorgue, Estaires.

Enfin les sociétés d'Aire-sur-Lys et St-Venant feront leur entrée à Hazebrouck en voitures.

Pour donner une idée du nombre des gymnastes, disons simplement que la ville de Roubaix, à elle seule sera représentée par huit sociétés dont plusieurs comptent de 90 à 100 membres.

Dès leur sortie de la gare d'Hazebrouck, dans l'ordre et avec la discipline traditionnelles (c'est une des caractéristiques de ces sociétés), les sociétés se rendront dans les divers hôtels, auberges, estaminets qui leur ont été assignés comme locaux pour la journée..... et dont les propriétaires qui ont intelligemment accepté de les héberger, se réjouissent dès maintenant de la source de profits qui en résultera.

Puis, après un court repos, les diverses sociétés s'en iront commencer, par des luttes courtoises, une journée très chargée, ainsi qu'on en jugera par l'horaire que voici :

De 7 h. à 11 h. 1/2 du matin, concours divers Grand'Place, place de la Sous-Préfecture et Champ de Fête.

A midi, messe militaire sur la Grand-Place.

Deux heures, formation du cortège et défilé de toutes les sociétés.

Trois heures, au terrain de la fête, revue des sociétés ; salut au drapeau et remise du drapeau fédéral.

De trois heures et demie à 5 heures, suite des concours.

5 heures, rassemblement des sociétés et exécution des ensembles imposés.

6 heures, proclamation des résultats et remise des prix aux sociétés.

Le Champ de Fête est situé derrière l'église Saint-Eloi, ou y accède par la rue du Pont ou par le square de l'Eglise.

Le prix des places est fixé à 5 fr. pour la tribune et 0,25 pour la pelouse.

L'entrée sur la pelouse sera gratuite pour les possesseurs du programme officiel ou de la médaille-souvenir agréée par le comité organisateur.

Pour éviter tout malentendu sur ce dernier point, nous devons faire remarquer à la foule de nos lecteurs qui seront à Hazebrouck, dimanche, que, seuls, les gymnastes en uniforme de la Saint-Eloi d'Hazebrouck, société organisatrice, vendront la médaille souvenir ou le programme officiel donnant droit à l'entrée gratuite.

LE MEILLEUR APÉRITIF
VICHY-CÉLESTINS
Dans tous les Cafés en QUARTS de bouteilles.

La loterie des Millions

Voici la suite des numéros gagnants de la Loterie du Million. Nous publions le début dans nos *Informations* du Soir :

Les 300 numéros suivants gagnent chacun 65 francs dans chaque série :

12270	21007	14446	3836	91	12052	3434
8990	378	1889	18287	16663	15656	19772
15777	12452	655	1810	20769	19125	10369
8920	13345	12657	12471	12970	7423	12883
15875	18425	12533	6233	14343	7447	15649
19976	17287	21476	15785	15485	12551	13590
6057	5697	16356	19057	17218	12744	18203
2159	9310	7974	5940	10923	7749	18408
20762	20471	7512	6896	3648	16398	15585
13779	13875	11935	10109	2325	3643	9618
7873	14844	3358	16594	11298	6172	20231
4158	2556	14844	8542	14139	5751	2127
12866	110	19134	8056	12072	1206	20899
12807	5217	11115	10355	20509	16111	1587
3372	5322	9993	4236	14733	7596	7394
3892	17551	18256	20092	14491	9523	694
9892	8878	659	2030			
4833	6824	10307	5109	8154	9408	480
13968	7937	15415	4157	9837	11636	1630
15523	13448	19704	13031	1371	17405	2052
9051	17517	1677	13764	1261	1010	12301
14841	9644	11040	6062	14349	4634	16341
5628	20451	17100	5365	16151	155	28325
6038	18157	7635	11301	17859	5799	19227
5664	5896	17182	4862	5786	17663	4611
8497	10884	15730	11308	6739	10455	13632
11438	6132	5875	15433	6535	4310	867
18484	14068	14232	1658	334	8718	7721
2877	1343	16512	1737	5191	2809	9996
122	2702	4137	6657	11862	12503	18476
17718	1216	5027	9723	742	5035	6309
19289	12690	19737	6737	2209	6983	19918
17271	5864	3779	1202	17737	1984	1417
5547	1386	16188	15508	3570	5364	15795
19177	11491	6020	15969	13429	14060	13566
21325	21056	10118	21013	3115	9699	11745
518	9097	2523	13440	7021	5048	2765
1096	13363	8841	5712	538	3569	11463
16663	833	18631	9139	8294	213	19814
12458	4683	490	12901	19808	6492	14018
12252	17498	13833	6043	4865	7542	9851
10594	9354	18922	12906	18372	389	15715
5	543	14732	5050	4264	571	1639
20456	6377	6897				

Lots supplémentaires

90	16118	87	13263	29	17209	72	13224
58	20038	68	16728	58	3353	81	3755
29	14705	91	3313	46	6498		

Les lecteurs de notre grande édition, à huit pages seront heureux de trouver plus loin :

LES COURS TRÈS COMPLETS DE LA BOURSE DE PARIS.

Lettre d'Hollande.

Congrès de la Société d'Economie Sociale.

Vingt-six ans de gouvernement catholique en Belgique.

LILLE

Le Crime de la rue des Postes

L'EXTENSEUR EN LITIGE

C'est toute une histoire que celle de l'extenseur de Favier.

Avant d'assassiner Thain, Favier avait enlevé une des deux rondelles fixées aux extrémités de l'extenseur et avait emmanché cette masse de fer au bout d'un solide gourdin. Sans doute celui-ci devait-il, dans la première idée de l'assassin, servir à assommer le garçon de recettes ; ce fut un marteau que Favier jugea le plus propice à cette infâme « besogne ».

Trois mois après le crime, le 11 mai dernier, on vendait à l'encan le mobilier de Favier. M. Lézies, Grand'Place, 6, se rendit acquéreur pour la somme de 8 fr. de l'extenseur.

M. Delalé apprit alors seulement, paraît-il, que c'était à cet extenseur que Favier avait emprunté la rondelle de fer fixée au gourdin. Il le voulut posséder comme pièce à conviction.

Six jours après la vente deux agents de sûreté se présentèrent chez M. Lézies et se firent remettre l'extenseur.

Mais M. Lézies tient à l'extenseur qu'il a payé de ses deniers.

Après avoir vainement pendant un mois

Cours du 30 juin 1910. — Roubaix-Tourcoing

MOIS	COTE Précédente	COTE à 11 h. 30 Roubaix	COTE à 4 h. 15 Tourcoing	CLOTURE Acheteur	CLOTURE Vendeur
Juin	—	—	—	—	—
Juillet	6 12 1/2	6 15	6 15	6 15	6 17 1/2
Août	6 00	6 05	6 05	—	6 07 1/2
Septembre	5 97 1/2	5 97 1/2	5 97 1/2	5 97 1/2	—
Octobre	5 90	5 92 1/2	5 94 1/2	—	5 92 1/2
Novembre	5 82 1/2	—